



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Education des jeunes à la notion de consentement

Question écrite n° 45132

### Texte de la question

Mme Isabelle Santiago alerte Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la nécessité de mettre en place des enseignements d'éducation à la notion de consentement durant la scolarité des Françaises et des Français. Une récente enquête IPSOS datant de février 2022, élaborée en collaboration avec l'association Mémoire traumatique et victimologie, présente les résultats de son troisième sondage, cinq ans après le début du mouvement *#MeToo*, explorant l'évolution des représentations des Français sur les violences sexuelles, les stéréotypes sexistes ainsi que leur niveau d'information relatif aux lois en vigueur et aux conduites à proscrire. Ce sondage démontre que, malgré le mouvement *#MeToo*, l'adhésion des Français (et particulièrement des hommes) aux stéréotypes sexistes et à la culture du viol déresponsabilisant l'agresseur et culpabilisant la victime n'a que peu diminué. En guise d'exemple, 36 % pensent toujours qu'une attitude « provocante » atténue la responsabilité du violeur (dont le port d'une jupe courte à 21 %) - contre 40 % en 2016 - et 37 % pensent toujours que les femmes accusent de viol les hommes pour se venger (ils étaient déjà 37 % en 2019). Cette très légère diminution de l'adhésion à la culture du viol prouve que les idées reçues sexistes sont toujours bien présentes dans le pays. Mais le plus effarant, c'est que les jeunes hommes de 18 à 25 ans adhèrent bien plus que les autres tranches d'âge à une vision sexiste de la société et à une sexualité violente sans respect du consentement. Ils sont plus de deux tiers (68 %) à penser que les femmes affabulent quand elles racontent avoir été violées ou agressées sexuellement ! 23 % à penser qu'une femme qui dit « non », veut en fait dire « oui » (contre 11 % de la population générale), 30 % à considérer que forcer sa partenaire à avoir un rapport sexuel alors qu'elle refuse n'est pas un viol (contre 18 % en moyenne). Les jeunes hommes sont deux fois plus nombreux à considérer que les enfants inventent leur viol : 43 % contre 21 % de la population générale. Et trois fois plus nombreux à considérer que les handicapés mentent par rapport à leur viol : 28 % contre 10 % en moyenne ! La majorité des français ne connaît pas l'âge du non-consentement automatique à une relation sexuelle avec un majeur et près de 40 % ignorent l'obligation de signalement pour mineurs victimes de violences sexuelles. Il est très préoccupant de voir qu'une majorité de Français continue à méconnaître la loi, la réalité des violences sexuelles et les conduites à tenir pour respecter le consentement d'autrui. Ce déficit d'information démontre qu'il est essentiel de mettre en place une stratégie d'éducation et de sensibilisation, notamment des jeunes plus perméables aux discours sexistes. Pourtant, paradoxalement, plus de 90 % des Français sont favorables à de nouvelles mesures visant à mieux lutter contre les violences sexuelles. Aussi, le Gouvernement pourrait-il penser à faire intégrer un module d'apprentissage de la notion de consentement dans les cours d'éducation morale et civique des collégiens français et rendre obligatoire la venue, dès l'école primaire, d'associations luttant pour l'égalité entre les femmes et les hommes ? Ce pourrait être l'occasion d'aborder la question de la pornographie et de son potentiel nocif, tant le visionnage desdits contenus semble participer à biaiser les représentations des hommes. Elle aimerait connaître la position du Gouvernement sur cette proposition.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Santiago](#)

**Circonscription** : Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45132

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

**Ministère attributaire** : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [5 avril 2022](#), page 2180

**Question retirée le** : 21 juin 2022 (Fin de mandat)